

République Française
Département de la Loire
Arrondissement de ROANNE
COMMUNE DE JURE

Séance du 23 septembre 2025

Date de la convocation: 17 septembre 2025

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votes exprimés : 4

Votes "Pour" : 1

Votes "Contre" : 3

Abstentions de vote : 6

Le 23 septembre 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Patrice ESPINASSE

Présents : Patrice ESPINASSE, Franck BLANC, William GEORGES, Olivier DUFOUR, Marie-Ange FOLLIOU, Jean-Sébastien COHAS, Chantal PALLANCHE, Françoise SAPIN, Gérard PEREZ, Romain CHABRE

Représentés :

Excusés :

Absents : Delphine FORISSIER

Secrétaire de séance : William GEORGES

DE_20250923_02

Transfert de la compétence « assainissement » à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé et modification de ses statuts

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5211-17 et suivants ;

Vu la Loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, vise à redéfinir l'organisation territoriale de la République française

Vu la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement » ;

Vu la délibération du Conseil municipal se prononçant favorablement pour l'adhésion de la commune de ... à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé créé par arrêté préfectoral en date du 28 juin 1996 ;

Le Maire rappelle que la CCPU a pour objet de mutualiser les moyens et les compétences des communes membres afin de favoriser le développement harmonieux du territoire.

Dans ce cadre, il est envisagé de modifier les statuts de l'EPCI pour intégrer la compétence « Assainissement » à compter du 1er janvier 2026.

Ce transfert de compétence permettrait une gestion mutualisée et une organisation plus résiliente du service face aux défis techniques, environnementaux, et règlementaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés, par 1 vote "POUR", 3 votes "CONTRE" et 6 abstentions,

- **N'APPROUVE PAS la modification des statuts proposée par délibération du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2025 pour intégrer la compétence "Assainissement".**

Ont signé au registre,

Le Maire, Patrice ESPINASSE

Le secrétaire de séance, William GEORGES

Date de transmission de l'acte: 26/09/2025
Date de réception de l'AR: 26/09/2025
042-214201162-DE_20250923_02-DE
A G E D I